Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

C'est assez : l'Etat de Vaud prend des mesures pour lutter contre la violence conjugale

La violence conjugale est un phénomène grave et récurrent, dont se sont préoccupées les autorités cantonales, décidées à prévenir cette maltraitance et à engager des moyens de lutte efficaces. Suite à une analyse effectuée en 2001 par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), en collaboration avec l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (UI-IUMSP), des mesures ont ainsi été prises, réparties selon trois domaines : social, médical et de police et justice.

Les mesures du domaine social visent d'abord à améliorer l'aide aux victimes. La Main Tendue a mis en place une permanence téléphonique anonyme destinée à toute personne concernée. Sur les 500 à 600 appels annuels relevant de problèmes de violence, 90% d'entre eux concernent la violence conjugale. De plus, une permanence a été ouverte au centre Malley-Prairie, auprès de laquelle les victimes peuvent obtenir une consultation d'urgence 24 heures sur 24. Un service itinérant a par ailleurs été organisé.

Outre différents documents destinés tant aux victimes qu'aux professionnels chargés de leur prise en charge, des mesures de formation et de soutien aux médecins, assistants sociaux, policiers, psychologues, infirmières puéricultrices, sages-femmes, magistrats et avocats ont été mises en place. Quatre journées de formation et d'information - qui ont connu une forte participation - ont été organisées par le BEFH. Enfin, un guide d'intervention vient d'être publié à l'intention des professionnels.

Du côté du secteur médical, une enquête a été menée au Centre interdisciplinaire des urgences du CHUV, qui a montré que 11,4% des adultes ayant recours aux urgences avaient été victimes de violence durant l'année précédente. Un réseau interdisciplinaire de professionnels, comprenant 53 institutions, a également été créé. Un protocole de dépistage et d'intervention a été réalisé par l'IUMSP, visant à susciter chez les professionnels le réflexe de dépistage et de traitement. Enfin, constatant

qu'après l'intervention des professionnels, les victimes se retrouvaient seules face à leur situation, une permanence a été créée afin de faire suite à l'action de la police et des médecins.

Dans le secteur de police et justice, trois mesures principales ont été prises. En 2003, le Centre suisse de prévention de la criminalité a lancé une campagne, destinée notamment à rappeler que la violence est punissable, même dans l'intimité. Les policiers sont constamment confrontés à la violence conjugale. C'est ainsi qu'une formation spécialisée sera également prochainement introduite, qui devrait concerner 600 d'entre eux. Un rapport d'intervention commun pour les policiers vaudois a été élaboré, qui fournira des données sur la prévalence de la violence conjugale dans les interventions de police.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 janvier 2004

DEC, Nicole Golay, cheffe BEFH, 021 316 61 30 - Marie-Claude Hofner, UP-IUMSP, 021 944 49 49 ou 944 49 48 - Philippe Moser, officier d'état-major à la Police cantonale vaudoise, 021 644 80 24